

Sorel-Tracy, le 25 janvier 2005.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Gouvernement du Québec

Par courriel : [orford@bape.gouv.qc.ca](mailto:orford@bape.gouv.qc.ca)

**SUJET : DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DE MONT-ORFORD INC.**

Bonjour,

Nous avons une résidence secondaire au Village Mont-Orford Phase I depuis un peu plus de 2 ans. Le Village est un complexe immobilier de 67 unités de condominiums où résident 115 copropriétaires. Le complexe est situé au pied du télésiège du Mont-Giroux, lequel communique avec le Mont-Orford.

Nous avons choisi Orford dans le but de vivre dans un environnement sain loin de la pollution des grandes villes. Nous sommes très respectueux des règlements pour éliminer toute pollution possible du ruisseau Castle qui se déverse dans le lac Memphrémagog et pour la conservation de notre magnifique parc régional qui est adjacent à nos terrains.

Face au projet d'échange de terrains entre le gouvernement québécois et Mont-Orford inc. notre position est la suivante : en principe nous sommes en accord avec un plus petit développement immobilier au pied des pentes du Mont-Orford (Village piétonnier et hôtels) qui pourrait avoir un impact touristique important au niveau de l'économie régionale. Par contre, nous sommes en total désaccord avec le défrichage du Mont-Giroux. Nos raisons sont particulièrement basées sur les effets négatifs sur la faune, la flore, sur la pollution certaine du ruisseau Castle et le tarissement de ses nombreux affluents, sur la pollution visuelle et sonore d'un projet immobilier en dedans de 100 mètres de nos limites territoriales.

En conclusion, nous vous demandons de bien étudier le dossier, de permettre un développement immobilier raisonnable uniquement circonscrit au pied des pentes du Mont-Orford et de bien protéger notre patrimoine québécois pour nous tous et les générations à venir.

Salutations respectueuses,

Louise Jacob

Jérôme Frappier

Pierre Pepin